

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Aménagement, nature

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Agence nationale de l'habitat

Décision du 2 avril 2014 portant délégation de signature (Véronique SARAZIN-CHARPENTIER)

NOR: *ETLL1409670S*

(Texte non paru au Journal officiel)

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu l'article R. 321-7 du code de la construction et de l'habitation;

Vu le décret nº 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics;

Vu l'arrêté du 29 mars 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Anah;

Vu la décision du 30 avril 2007 nommant Mme Véronique SARAZIN-CHARPENTIER adjointe du responsable du service des affaires juridiques à compter du 1er mai 2007 ;

Vu la décision du 31 août 2012 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1er septembre 2012,

Décide :

Article 1er

En l'absence de la responsable du service des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Véronique SARAZIN-CHARPENTIER à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Anah et représentante du pouvoir adjudicateur:

- 1. Les documents et certifications permettant de liquider les dépenses et les recettes.
- 2. Les commandes d'un montant inférieur à 15 000 € (HT), dans le cadre de l'exécution des marchés à bons de commande.
- 3. Les actes et documents relatifs à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur à 4 000 € (HT).
- 4. Les ordres de mission pour les agents placés sous son autorité et les états de frais correspondants.

Article 2

En l'absence du directeur général adjoint en charge des politiques d'intervention et de la responsable du service des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Véronique SARAZIN-CHARPENTIER à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, les actes de représentation de l'agence en justice.

Article 3

La précédente décision du 1er septembre 2012 donnant délégation de signature à Mme Véronique SARAZIN-CHARPENTIER est abrogée.

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 2 avril 2014.

La directrice générale de l'Anah, B. GUILLEMOT